

**REPONSES SUCCINCTES AUX CORRESPONDANCES
RÉSUMÉES**

Un médecin, pratiquant dans une paroisse où il n'y a aucune licence ou aucun permis de vendre des spiritueux, peut-il fournir ou dispenser le brandy à ses patients sans encourir les risques d'une amende.

Il est question ici de cas où les alcooliques sont indispensables, comme fièvres typhoïdes, puerpérales, etc.

Dr B.

Assurément un médecin a le droit de fournir à ses malades tous les médicaments nécessaires à leurs guérisons, même des stimulants alcooliques s'il les juge nécessaires; mais il n'est pas désirable que le médecin vende du Brandy ou du Champagne, etc., lorsqu'un marchand voisin pourrait procurer aux malades ces liqueurs de commerce.

Vous avez recommandé l'acide picrique comme traitement de la blennorrhagie. Je l'ai employé avec succès, mais il laisse des traces, jaunes, désagréables et compromettantes de son passage, comment peut-on les faire disparaître?

Dr P.

Pour enlever ces taches des mains et du linge, il faut les traiter par une solution de 10 parties de benzoate de soude, 40 parties d'acide borique dans 1,000 parties d'eau.

Je demande qu'on poursuive et fasse disparaître tous les charlatans qui s'intitulent *Droguistes* et vendent des drogues toxiques qui font plus de mal que tous nos bons remèdes peuvent faire de bien.

Dr B.

M. le Président de l'Association pharmaceutique a votre projet de loi en main et fera justice à votre légitime demande.

Quelle est la composition du réactif de Bouchardat pour la recherche des peptones dans les urines?

Dr. M.

Réactif de Bouchardat:

(alcaloïdes.)

Iode.. . . .	10 grammes
Iodure de potassium.	20 "
Eau distillée.. . . .	500 "

Il faut avoir le courage d'écrire ce qu'on pense et de crier ce qu'on croit être la vérité. Chacun doit travailler avec les moyens dont il dispose. Nul n'a le droit de "refuser sa tâche" sur cette terre.